



DIRECTION GÉNÉRALE

AUTORISATION SPÉCIALE D'UTILISATION DU VÉHICULE PERSONNEL (FORMATION)

(Délibération du bureau du CA n°42/2024 du 24/09/2024)

Déplacement effectué par :

Date et Motif du déplacement :

Grade :

Résidence administrative :

est autorisé à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service ou lorsque l'utilisation du véhicule personnel est justifiée par les nécessités du service.

Cette autorisation est accordée en l'absence de véhicule de service disponible.

L'agent certifie :

- être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité ;
- que le véhicule utilisé est assuré pour les déplacements professionnels ;
- que les informations déclarées sont exactes.

La demande de remboursement de frais sera à effectuer par le formulaire d'état des frais de déplacement.

Je soussignée, autorité hiérarchique au sein du SDIS, en certifie l'exactitude à tous égards.

Fait à _____, le _____

Signature de l'agent
Nom et prénom

(nom et prénom, qualité)

- le chef de service
- le chef de groupement

ÉTAT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

(Délibération n° 26/2024)

*** Joindre obligatoirement les justificatifs (tickets de caisse, carte grise...)
ainsi que l'ordre de mission (si non concerné par l'OM permanent)**

Engagés par (Nom – Prénom – Affectation) :	
Date et heure de départ : Date et heure de retour :	
Motif du déplacement :	
Itinéraire :	
Frais réel de transport : Je suis dans l'impossibilité de disposer d'un véhicule de service. Je souhaite l'indemnisation de mes frais kilométriques (sous réserve de 25 km minimum A/R entre le cis d'affectation et le lieu de stage) en joignant obligatoirement une photocopie de ma carte grise La signature du chef de CIS ou GPT est obligatoire au recto 5cv et - : 0,32 / 6 et 7cv : 0,41 / 8cv et + : 0,45	
Moyen de transport public : Train, métro, parking...	
Nombre d'indemnités de base : <u>Nuitée</u> : 90€ taux de base 120€ Grandes villes et Grand Paris 140€ Paris <u>Repas</u> : Frais réel dans la limite de 20 €	
TOTAL : €	Vérifié et reconnu exact Le chef du groupement formation - Lcl Benoit MAURIN